

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYCINEX® Nettoyant ligne d'eau

Révision: 20.03.2026

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

BAYCINEX® Nettoyant ligne d'eau

UFI: C0J1-30M7-400J-MHJJ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

agent nettoyant

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Höfer Chemie GmbH
Rue: Zur Fabrik 2
Lieu: D-66271 Kleinblittersdorf
Interlocuteur: Leonhard Zirkler Téléphone: +49(0) 6805 997 80 10
E-mail: leonhard.zirkler@hoefer-chemie.de
Service responsable: infoSDB@hoefer-chemie.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49(0) 6805 997 80 10 (Mo-Fr 9-16:00)
N°ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59 (24h)

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention Attention
d'avertissement:

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils supplémentaires

Utilisation par le consommateur: caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004: Cf. rubrique 3

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYCINEX® Nettoyant ligne d'eau

Révision: 20.03.2026

Page 2 de 14

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange (>0,1%) ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères. Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	
68891-38-3	Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium	5-<10 %
	500-234-8 01-2119488639-16	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318	
308062-28-4	Amines, C12-14-alkyldiméthyl, N-oxydes	1-<2,5 %
	931-292-6 01-2119490061-47	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H302 H315 H318 H400 H411	
1310-58-3	hydroxyde de potassium; potasse caustique	< 1 %
	215-181-3 019-002-00-8 01-2119487136-33	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H290 H302 H314	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
68891-38-3	500-234-8	Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium	5-<10 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 10 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 10	
308062-28-4	931-292-6	Amines, C12-14-alkyldiméthyl, N-oxydes	1-<2,5 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3800 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1	
1310-58-3	215-181-3	hydroxyde de potassium; potasse caustique	< 1 %
		par voie orale: DL50 = 333 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < 2 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,5 - < 2	

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

5 % - < 15 % agents de surface anioniques, < 5 % agents de surface non ioniques, agents conservateurs (2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol).

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYCINEX® Nettoyant ligne d'eau

Révision: 20.03.2026

Page 3 de 14

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir les rubriques 2 et 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂). Extincteur à sec. Mousse résistante à l'alcool. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes nitriques (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8).

Pour les secouristes

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter une introduction dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la rubrique Elimination.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYCINEX® Nettoyant ligne d'eau

Révision: 20.03.2026

Page 4 de 14

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Porter un vêtement de protection approprié. Voir rubrique 8.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Information supplémentaire

Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir rubrique 8.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. substances radioactives. matières infectieuses. Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 20 °C

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
1310-58-3	Potassium (hydroxyde de)	-	2		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
68891-38-3	Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	411 mg/m³	
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	5830 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	87,1 mg/m³	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYCINEX® Nettoyant ligne d'eau

Révision: 20.03.2026

Page 5 de 14

Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	2500 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	25 mg/kg p.c./jour
308062-28-4	Amines, C12-14-alkyldiméthyl, N-oxydes		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	6,2 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,53 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	5,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,44 mg/kg p.c./jour
1310-58-3	hydroxyde de potassium; potasse caustique		
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	0,3 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	1 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,3 mg/m³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
68891-38-3	Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium	
Eau douce		0,129 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,71 mg/l
Eau de mer		0,013 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		0,071 mg/l
Sédiment d'eau douce		4,835 mg/kg
Sédiment marin		0,483 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10000 mg/l
Sol		7,5 mg/kg
308062-28-4	Amines, C12-14-alkyldiméthyl, N-oxydes	
Eau douce		0,034 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,034 mg/l
Eau de mer		0,003 mg/l
Sédiment d'eau douce		5,24 mg/kg
Sédiment marin		0,524 mg/kg
Intoxication secondaire		11,1 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		24 mg/l
Sol		1,02 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.
Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection) EN ISO 16321-1:2022

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYCINEX® Nettoyant ligne d'eau

Révision: 20.03.2026

Page 6 de 14

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

temps de résistance à la perforation: ≥ 8 h

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: ≥ 8 h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: ≥ 8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

temps de résistance à la perforation: ≥ 8 h

PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: ≥ 8 h

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

-Dépassement de la valeur limite

-Ventilation insuffisante et formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143). Type: P1-3

Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 10 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE.

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	vert clair	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		100 °C
Inflammabilité:		non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		non déterminé
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		négligeable
pH-Valeur (à 20 °C):		ca. 10 (10 g/L)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYCINEX® Nettoyant ligne d'eau

Révision: 20.03.2026

Page 7 de 14

Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
La vitesse de dissolution:	négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau:	négligeable
La stabilité de la dispersion:	négligeable
Pression de vapeur:	23 hPa
Densité:	1,02 g/cm³
Densité apparente:	négligeable
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	négligeable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

aucune/aucun

Combustion entretenue:

Pas de combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide:

négligeable

gaz:

négligeable

Propriétés comburantes

aucune/aucun

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

non déterminé

Teneur en solvant:

non déterminé

Teneur en corps solides:

non déterminé

Point de sublimation:

négligeable

Point de ramollissement:

négligeable

Point d'écoulement:

négligeable

Viscosité dynamique:

non déterminé

Durée d'écoulement:

non déterminé

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
Voir rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYCINEX® Nettoyant ligne d'eau

Révision: 20.03.2026

Page 8 de 14

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68891-38-3	Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 402
308062-28-4	Amines, C12-14-alkyldiméthyl, N-oxydes				
	orale	DL50 3800 mg/kg	Rat	Dossier ECHA	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Dossier ECHA	EU Method B.3
1310-58-3	hydroxyde de potassium; potasse caustique				
	orale	DL50 333 mg/kg	Rat	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 425

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium (n° CAS: 68891-38-3):
mutagénicité in vitro:

Méthode: OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

Méthode: OECD Guideline 476 (In Vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

Résultat: négatif.

bibliographie: Dossier ECHA

Toxicité pour la reproduction:

Méthode: OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study)

Espèce: Sprague-Dawley Rat.

Résultat: NOAEL = > 300 mg/kg bw/d

bibliographie: Dossier ECHA

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYCINEX® Nettoyant ligne d'eau

Révision: 20.03.2026

Page 9 de 14

Toxique pour le développement / effets tératogènes:

Méthode: OECD Guideline 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study)

espèce: Sprague-Dawley Rat

Résultats: NOAEL (maternal) = 1000 mg/kg bw/day

Résultats: NOAEL (fetuses) = 1000 mg/kg bw/day

bibliographie: Dossier ECHA

Amines, C12-14-alkyldiméthyl, N-oxydes

mutagénicité in vitro:

Méthode:

-EU Method B.17 (Mutagenicity - In Vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

-OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

Résultat: négatif.

bibliographie: Dossier ECHA

Toxicité orale subaiguë:

Méthode: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

espèce: Rat

Durée d'exposition: 28 d.

Résultats:

NOAEL = 40 mg/kg (Toxicité)

NOAEL = 100 mg/kg (Toxique pour le développement / effets tératogènes)

bibliographie: Dossier ECHA

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium (n° CAS: 68891-38-3):

Toxicité orale subchronique:

Méthode: OCDE Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

Durée d'exposition: 90 d; Espèce: Rat

Résultat: NOAEL = > 225 mg/kg bw/d

bibliographie: Dossier ECHA

Amines, C12-14-alkyldiméthyl, N-oxydes

Toxicité orale subchronique :

Méthode: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

espèce: Sprague-Dawley Rat

Durée d'exposition: 90 d.

Résultats: NOAEL = 88 mg/kg.

bibliographie: Dossier ECHA

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYCINEX® Nettoyant ligne d'eau

Révision: 20.03.2026

Page 10 de 14

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
68891-38-3	Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 7,1 mg/l	96 h	Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 27,7 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmu)	REACH Registration Dossier	other: EU-Guideline 92/69 EWG
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 7,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 1,7 mg/l EC10:	28 d	Pimephales promelas	Dossier ECHA	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les algues	NOEC 0,95 mg/l	3 d	Desmodesmus subspicatus	Dossier ECHA	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC >= 1,19 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 > 10000 mg/l ()	0 h	Pseudomonas putida (16h)	Dossier ECHA	DIN 38412-8
308062-28-4	Amines, C12-14-alkyldiméthyl, N-oxydes					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 3,46 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Dossier ECHA	APHA Standard Method
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,266 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Dossier ECHA	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 9,5 mg/l	48 h	Daphnia magna	Dossier ECHA	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,495 mg/l	15 d	Pimephales promelas	Dossier ECHA	U.S. Environmental Protection Agency
	Toxicité pour les algues	NOEC >= 0,067 mg/l	28 d	Periphyton community	Dossier ECHA	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
68891-38-3	Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium			
	OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E	>= 77 %	28	Dossier ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
308062-28-4	Amines, C12-14-alkyldiméthyl, N-oxydes			
	OECD 301B / ISO 9439 / CEE 92/69 annexe V, C.4-C	90 %	28	Dossier ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYCINEX® Nettoyant ligne d'eau

Révision: 20.03.2026

Page 11 de 14

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
68891-38-3	Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium	0,3
308062-28-4	Amines, C12-14-alkyldiméthyl, N-oxydes	0,95

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
68891-38-3	Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium	4,7	Cyprinus carpio	Dossier ECHA

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Les réglementations nationales doivent être également observées! Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive européenne EWC (european waste catalogue).

Liste de propositions pour les codes déchets/désignations de déchets selon EAKV/AVV :

Code d'élimination des déchets - Produit

200130 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Code d'élimination des déchets - Résidus

200130 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150106 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en mélange

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYCINEX® Nettoyant ligne d'eau

Révision: 20.03.2026

Page 12 de 14

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir la rubrique 6 - 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Informations réglementaires UE

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYCINEX® Nettoyant ligne d'eau

Révision: 20.03.2026

Page 13 de 14

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: non déterminé

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: non déterminé

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3, 75

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium

Amines, C12-14-alkyldiméthyl, N-oxydes

hydroxyde de potassium; potasse caustique

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Rev. 1,0; Première publication: 20.03.2026

Abréviations et acronymes

Met. Corr. 1: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1

Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AGW: Arbeitsplatzgrenzwert

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures

DNEL: Derived No Effect Level

d: day(s)

EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

ECHA: European Chemicals Agency

EWC: European Waste Catalogue

IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BAYCINEX® Nettoyant ligne d'eau

Révision: 20.03.2026

Page 14 de 14

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
h: hour
LOAEL: Lowest observed adverse effect level
LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
NOAEL: No observed adverse effect level
NOAEC: No observed adverse effect concentration
NLP: No-Longer Polymers
N/A: not applicable
OECD/OCDE : Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques
PNEC: predicted no effect concentration
PBT: Persistent bioaccumulative toxic
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals
SVHC: substance of very high concern
TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
UN: United Nations
VOC: Volatile Organic Compounds

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)